



Dossier closer et carte de sejour non retiré

Par **gurguri**, le **04/06/2011** à **14:36**

Bonjour,

J'ai une amie qui a eu sa carte de sejour mention vie privée et familiale, depuis quelques années. Depuis quelques temps, au guichet de la préfecture, ils lui ont dit que son dossier sera clos en lui refusant la délivrance de la carte et lui en delivrer un récépissé.

Je voudrais savoir ce qu'elle doit faire pour récupérer sa carte vie privée et familiale ? Est-ce que c'est possible qu'elle renforce sa demande avec l'aide d'un tiers, par exemple un avocat, lettre au prefet ou autre démarche ?

Par **anais16**, le **05/06/2011** à **09:24**

Bonjour,

les cas de retraits de titre de séjour sont souvent causés par des motifs assez graves: fraude, trouble à l'ordre public, rupture de vie commune...

Il n'est donc pas possible de répondre à votre question avec aussi peu d'éléments et je recommande effectivement de consulter une association spécialisée en droit des étrangers pour bien vous conseiller sur le cas de votre amie.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **05/06/2011** à **21:10**

[citation]carte de sejour mention vie privée et familiale, depuis quelques années. [/citation]
c'est une carte temporaire d'un an, renouvelable uniquement 4 fois.